Club MICRONET VINCENNES

Espace DANIEL SORANO 16, rue Charles Pathé

Site Internet : http://www.clubmicronet.net
Mél : clubmicronet@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION
Année : 2011 - 2012

Barème des cotisations

Adhésion Espace Daniel SORANO Saison 2011 – 2012

Habitant Vincennes	**33.00 €**	Moins de 16 ans	**23.00 €**
Hors Vincennes :	**41.00 €**	Moins de 16 ans	**31.00 €**

- Justificatif de domicile (pour bénéficier du tarif vincennois)

Cotisation CLUB MICRONET VINCENNES Saison 2011 - 2012

Tarif normal :	**110.00 €**	Demandeur d'emploi : **.**	**70.00 €**
Renouvellement adhésion :	**100.00 €**		

Pour les demandeurs d'emplois, présenter l'attestation d'inscription ASSEDIC.

DATE ↓	civil.	NOM ↓	PRENOM ↓
ADRESSE ↓		CODE POSTAL	VILLE ↓
☎		📱	@
COTISATION SORANO ↓		COTISATION CLUB ↓	TOTAL
MOYEN DE PAIEMENT ◯ ESPECES ◯ CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL		BANQUE	N° de chèque
date de naissance ↓			

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de **l'Espace Daniel SORANO** et du **Club MICRONET VINCENNES,** à ne réaliser aucune activité illicite sous peine d'exclusion du club prononcée par le conseil d'administration. Le Club ne peut être tenu responsable de la perte de données personnelles stockées sur les serveurs ou les postes, aucun dédommagement ne pourra être demandé à quelque titre que ce soit**. Voir au dos : Autorisation et information à signer.** l'absence de signature vaut acceptation.

Signature de l'adhérent VINCENNES LE,

✂ – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · – · –

Reçu destiné à l'adhérent

Club MICRONET VINCENNES

Espace DANIEL SORANO
16, rue Charles Pathé
94300 VINCENNES
Tel : 01.43.74.73.74
Mél : clubmicronet@gmail.com

NOM PRENOM

a versé la somme de

correspondant à :

☐ la cotisation à l'Espace Daniel SORANO pour la saison 2011-2012

☐ la cotisation au club MICRONET pour la saison 2011-2012

Signature du responsable VINCENNES le,

Autorisation et information.

Ces informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à notre secrétaire ou à notre trésorier, qui vous transmettra les renseignements.

A l'occasion d'activités liées au club, vous êtes susceptible d'être photographié et cette photo peut être publiée sur notre site Internet.

Cette photographie ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de vous rendre identifiable, aucun nom ne sera mentionné. Les légendes accompagnant la ou les photographie(s) ne porteront pas atteinte à votre réputation ni à votre vie privée.

Je vous remercie de me confirmer votre approbation sur l'utilisation de cette photographie dans les conditions précisées ci-dessus, en apposant votre signature ou celle du tuteur légal (dans le cas d'un mineur).

En cas de refus de votre part votre photo ou celle de votre enfant sera publiée mais le visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images afin d'éviter toute identification.

En l'absence d'une réponse de votre part avant la fin de la semaine qui suit la date de votre adhésion, le Club Micronet considèrera que vous autorisez cette publication.

☐ Autorise la publication sur le site Internet http://www.clubmicronet.net.
J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer cette photographie du site web en m'adressant au président ou au secrétaire.
☐ N'autorise pas la publication de la photographie.

Fait à VINCENNES , le